

# Le haut débit pour tous c'est pour l'été 2011 !

Le Conseil général, associé aux communes du département mais aussi aux autres institutions territoriales, met au point un maillage, par les ondes, pour que chaque foyer dispose d'Internet haut débit à l'été 2011.

Ils ont beau jeu de nous dire à la télévision : « Retrouvez toutes ces informations sur notre site Internet ! » C'est bien quand on dispose du haut débit ! Sauf que pour 15 % des foyers du Cher, le vrai haut débit n'est pas possible aujourd'hui par la ligne téléphonique classique. 15 %, cela fait environ 25 000 foyers sur les 150 000 que compte le département.

## Pourquoi des zones d'ombres ?

● Internet circule à travers le réseau téléphonique, fait de fils de cuivre, qui date des années 60 et 70. Pour porter le téléphone, on peut tirer des câbles jusqu'à 7 à 8 kilomètres. Mais pour Internet, si l'on veut une prestation de bon niveau, il ne faut pas habiter au-delà de 4 à 5 kilomètres du central téléphonique. Un réseau téléphonique, c'est comme un maillage routier. Il existe des autoroutes qui débitent l'information à vitesse grand V. Et des ramifications pour desservir les villes et



les villages. Comme sur l'autoroute, si l'on est installé près de l'échangeur, on reçoit un bon débit. A contrario plus on s'en éloigne, plus c'est lent.

## Est-on mieux loti en ville qu'à la campagne ?

● La grande surprise, c'est que l'on peut habiter en zone urbaine ou rurale, et se retrouver en bout de ligne, privé d'Internet à haut débit, comme si l'on était la dernière maison du hameau à la campagne. Par exemple, 4 421 foyers à Bourges (sur 34 033) sont privés de vrai haut débit. À Vierzon, 1 392 (sur 13 313) ; à Saint-Doulchard, 1 124 (sur 4 568). Il est même des communes complètement délaissées par le haut débit. À Vasselay, c'est 403 foyers sur 486 qui ne peuvent bénéficier d'un accès Internet à haut débit et à Lugny-Bourbonnais, toutes les familles ne peuvent surfer que très lentement. D'aucuns s'attendaient à ce que l'opérateur historique, France Télécom, s'occupe de résorber ces zones d'ombre. Force est de constater que cette situation perdure depuis avril 2007 et que France Télécom n'a pas souhaité répondre à l'appel d'offres du Conseil

général pour permettre à 25 000 foyers de bénéficier d'Internet à haut débit. Normalement – selon les répartitions de missions entre les différents niveaux de collectivités –, aménager ainsi le territoire est du ressort de l'État. Mais sur le terrain, force est de constater que cela n'a pas été le cas. On constate que là où les collectivités locales se sont prises en main, l'arrivée d'Internet à haut débit arrive plus vite. Mais c'est alors chaque territoire qui doit se débrouiller pour les financements.

## Qui va payer ?

● Dans le Cher, on se serre les coudes pour que le territoire soit irrigué au plus vite. Le Conseil général pilote ce projet qui va amener la construction de 190 émetteurs Wifimax en 18 mois. Il s'engage à assurer environ 40 % de la dépense publique (2,6 M€). La Région, l'État et l'Europe en font autant (2,6 M€). Les communes assurent 20 % de la dépense. L'ensemble de l'investissement public est de 6,5 M€. Quant à l'investisseur privé retenu à l'issue de la procédure de délégation de service public (une filiale de SFR), il s'engage à investir 2,7 M€ supplémentaires.

## Pourquoi le Département choisit le Wifimax ?

● Il s'agit d'antennes-relais disposées dans le département, si possible sur des points hauts existants. Elles ont une puissance d'émission très faible qui leur permet de respecter le niveau minimum d'exposition aux ondes, 0,6 V/m, réclamé par les associations de défense des riverains (comme les Robins des Toits). Les 190 émetteurs vont permettre de couvrir l'ensemble du département. Certains foyers isolés (au maximum 250)

seront eux couverts en haut débit via le recours au satellite.

Si les élus se sont engagés à l'unanimité en assemblée départementale pour voter un tel projet, c'est parce qu'Internet aujourd'hui est devenu un outil de travail pour tous les secteurs économiques : l'agriculture, le tourisme, l'industrie. Mais aussi l'éducation : écoles, collèges ou lycées. Et bien sûr l'ensemble des services publics. Travailler la vitalité du département, c'est aussi garder le Cher connecté au monde, via Internet.

● E.D.

## Petit lexique

### FIBRE OPTIQUE :

Elle permet une distribution d'Internet à très haut débit (> 100 Mb/s). Elle est implantée dans les zones industrielles ou les zones d'activités qui exigent de très importants transferts de données. L'inconvénient de la fibre optique est qu'elle est très chère à déployer. Pour autant, afin de renforcer l'attractivité et le développement économique du département, le Conseil général a fait ce choix dès 2007. Il a ainsi créé le réseau optique Oléop à destination des entreprises sur les zones de Bourges, Vierzon, Saint-Amand et Saint-Florent.

### ADSL :

C'est la technologie s'appuyant sur le réseau téléphonique qui permet un accès Internet à des débits conséquents chez les particuliers. Il faut résider dans un périmètre de 4 000 à 5 000 mètres du central téléphonique pour bénéficier du vrai haut débit (512Mb/s).

### WIMAX :

C'est une technologie radio sous licence permettant d'avoir Internet à haut débit

(max 2 à 3 Mb/s). Deux opérateurs privés ont une licence en région Centre. Comme le retour sur investissement est trop faible, ils ne l'exploitent pas.

### WIFIMAX :

Il s'agit d'une technologie radio sans licence à faible émission d'ondes. Elle émet moins loin que le Wimax. Il faut donc un réseau d'antennes-relais dense. Elle permet un débit de 2 à 10 Mb/s. Son coût d'installation est plus faible que le Wimax.

### WIFI :

C'est une technologie radio de voisinage, basée sur une borne domestique. Elle émet de 50 à 300 m.

### SATELLITE :

Le satellite permet de capter Internet partout. Il faut pour cela une parabole. L'inconvénient du satellite, c'est son débit généralement assez bas (< 2 Mb/s) et surtout ses limitations en termes de volume. La téléphonie fonctionne moins bien avec ce type d'équipement. C'est la roue de secours du haut débit.

## Combien coûte le haut-débit ?

Le Département et les communes participent au financement de ce nouveau réseau. Conformément à la convention de délégation de service public signée pour une durée de quinze ans, le délégataire va assurer la construction et le fonctionnement du réseau sur le territoire. Ensuite, des fournisseurs d'accès Internet (tels que, par exemple, West Télécom, Numéo, Alsatis...) viendront commercialiser leurs services aux habitants.

Pour le particulier, il en coûtera entre 0 et 100 € de frais d'accès au service, incluant la fourniture et l'installation par un professionnel de l'antenne radio nécessaire.

L'abonnement mensuel devrait ensuite être proche des tarifs aujourd'hui pratiqués : environ 35 € pour Internet et 10 € supplémentaires pour le téléphone illimité (vers les téléphones fixes).



## Quel débit en ligne ?

Le débit devrait osciller entre 2 et 4 mégabits par seconde pour les particuliers et jusqu'à 10 pour les professionnels. Cela signifie que les sites qui dispensent de la musique, de la vidéo ou des jeux en ligne deviennent accessibles à tous.

Pour autant, un tel dispositif ne permet pas d'avoir un bouquet numérique de télévision. Seuls les foyers placés en zone urbaine, à deux pas des centraux téléphoniques peuvent bénéficier de la télévision sur Internet. Mais aujourd'hui, la TNT permet de capter, via son antenne de télévision habituelle, jusqu'à 18 chaînes.